

N° de la délibération : 18/2025

Objet de la délibération :

Conditions de vente de la billetterie de l'Office de Tourisme en ligne ou sur place

L'an deux mille vingt-cinq, neuf octobre à dix-huit heures, les membres du comité de direction de Creil Sud Oise Tourisme, établissement public à caractère industriel et commercial, se sont réunis au siège de l'Agglomération Creil Sud Oise, dûment convoqués le vingt-quatre septembre deux mille vingt-cinq.

Collège des élus	Titulaires présents	Suppléants présents
Président		
Cramoisy :		Loïc LE BARS
Creil :		
Maysel :		
Montataire :		Brigitte LOBGEOIS
Nogent-sur-Oise :		
Rousseloy :		Jean-Pierre DEVOS
Saint-Leu-d'Esserent :	Estelle SUEUR	
Saint-Maximin :		
Saint-Vaast-lès-Mello :		
Thiverny :	Michel BLARY	
Villers-Saint-Paul :	Florence BOQUET	

Collège des socio-professionnels	Titulaires présents	Suppléants présents
Organismes intéressés au tourisme :		Pascale POUPINOT
Métiers de la culture :	Marion KALT	
Promotion de la Pierre :		Claude BOUFFLET
Equipements de loisirs :	Alexandre CAMUS	Bernard BEAUDET
Associations intéressées au Tourisme :		Pierre MEYSONNIER Marie-Astrid BERNET
Hôtellerie :	Murielle GARRE	Florence MISK-MOISE
Gîtes ou chambres d'hôtes :		
Hôtellerie de plein air :		
Restauration :		
Etablissement hors ACSO :		

Formant la majorité des membres en exercice.

Jean-Pierre DEVOS est secrétaire de séance.

NOMBRE DE MEMBRES				
Nombre de membres en exercice	Votants	Suffrages exprimés		
		Pour	Contre	Abstentions
23	15	15	0	0

Vu le Code du Tourisme,

Vu les statuts de l'EPIC Creil Sud Oise Tourisme,

Vu la nécessité de formaliser les conditions de vente applicables à la billetterie proposée par l'Office de Tourisme, que ce soit pour les ventes en ligne ou sur place,

Considérant l'importance de garantir une information claire et transparente aux clients,

M. Blary présente les conditions générales de vente qui ont pour objet de définir les règles applicables à la vente de billets pour les activités, événements et services proposés par l'Office de Tourisme Creil Sud Oise, que ce soit en ligne ou sur place.

Le Comité de Direction approuve les conditions de vente de la billetterie de l'Office de Tourisme, détaillées en annexe de la présente délibération.

Ces conditions précisent notamment :

- Les modalités d'achat, de réservation et de paiement,
- Les conditions d'annulation, de remboursement et d'échange,
- Les droits et obligations des parties (Office de Tourisme et clients),
- Les modalités de traitement des réclamations.

Les conditions générales de vente s'appliquent à compter de la date de publication de la présente délibération et sont opposables à tout client utilisant les services de billetterie de l'Office de Tourisme, quel que soit le canal de vente (en ligne ou sur place).

L'Office de Tourisme s'engage à porter à la connaissance du public les présentes conditions générales de vente par tous moyens appropriés, notamment :

- Par affichage dans les locaux de l'Office de Tourisme,
- Par publication sur le site internet de l'Office de Tourisme,
- Par publication sur les sites de réservation en ligne partenaires tel Oise.Fun,
- Par remise d'un exemplaire sur demande.

Les conditions de vente pourront être révisées par la Directrice, si nécessaire sans faire l'objet d'une nouvelle délibération et sera portée à la connaissance du public et les membres du CODIR.

Après en avoir délibéré, le Comité de direction, à l'unanimité (15 voix pour)

- **VALIDE** les conditions de vente de la billetterie de l'Office de Tourisme en ligne ou sur place
- **PRÉCISE** que la présente délibération entre en vigueur dès son adoption et sera applicable à toutes les ventes réalisées à compter de cette date.

A Creil, le 10 octobre 2025

M. Michel BLARY

Président du Comité de Direction



CREIL SUD OISE TOURISME

Office de Tourisme

6 avenue Jules Uhry 60100 Creil

www.creilsudoise-tourisme.fr

bienvenue@creilsudoise-tourisme.fr

03 75 19 01 70

Annexe les conditions de vente de la billetterie de l'Office de Tourisme en ligne ou sur place